

L'actionnariat salarié dans la vie de la PME

L'actionnariat salarié est en développement partout dans le monde, particulièrement dans les PME.

Il apporte un bénéfice de performance et de qualité à l'entreprise et à ses participants et il peut contribuer à une nouvelle dynamique d'esprit d'entreprise.

La clé de ce succès réside dans le fait que le salarié actionnaire sort du simple lien de subordination de l'entreprise traditionnelle pour se retrouver en situation de co-entrepreneur. Autre motivation, autre engagement, autre dynamique...

Des marqueurs économiques indiquent que l'actionnariat salarié, associé aux pratiques de gestion participative, permet aux entreprises de bénéficier d'un supplément de croissance annuelle de 2%. Quelle entreprise peut aujourd'hui faire l'impasse d'une telle perspective ?

Les formules d'actionnariat salarié sont multiples. «Actionnariat» n'est d'ailleurs pas toujours le terme exact – le terme d'«actionnariat salarié» est celui qui s'est imposé mondialement pour désigner les formes de participation des travailleurs au capital de l'entreprise. Les anglo-saxons disent «employee ownership».

Dans la PME, l'actionnariat salarié s'applique par des formule spécifiques aux situations de créations d'entreprises, de développement, de transmissions et de sauvetages.

Le cas de la transmission d'une entreprise est un bel exemple. Une transmission bien préparée se joue sur plusieurs années, durant lesquelles un chef d'entreprise peut «passer la main» à tout ou partie de son personnel, à travers des opérations de Management Buy Out ou de Workers Buy Out. Le processus peut se planifier sur une période au terme de laquelle le personnel devient majoritaire dans le capital de l'entreprise, assurant ainsi la pérennisation des emplois et de l'entreprise. Aux USA ou au Royaume-Uni, le fait est dans les mœurs, au point que des fonds d'investissement dédiés au rachat d'entreprises par les travailleurs ont été créés.

Épinglons aussi toute l'importance de «l'intéressement» dans le cadre de la PME. L'actionnariat salarié et la participation bénéficiaire sont des outils performants de motivation du personnel. Il serait exagéré de penser que c'est à travers l'intéressement seul qu'on dynamise des équipes. Il n'empêche, l'effet peut être important.

Quand au sauvetage d'entreprises en difficultés, il est démontré que la technique du rachat par les salariés peut donner des résultats sérieux. On observe en Espagne un phénomène important, à l'œuvre depuis plus de 20 ans, celui des «*sociudades laborales*» (sociétés de travailleurs associés). Au début, il s'agissait de reprises d'entreprises en faillites. Un mouvement entrepreneurial, est né et ce sont maintenant près de 20.000 entreprises qui ont été reprises ou créées sur le modèle des *sociudades laborales*.

La mise en pratique de plans d'actionnariat salarié ou de participation bénéficiaire peut prendre des formes diverses, basées sur différents dispositifs de droit belge. On observe que ces dispositifs sont encore peu connus, et l'idée de programmes d'information et de formations a germé, avec le soutien des Ministres de l'Économie et de l'Emploi de la Région Wallonne et de Bruxelles-Capitale.

La plate-forme actionnariat-salarie.be, en collaboration avec Ichec Entreprises propose des formules pour permettre aux acteurs de la PME d'avoir une meilleure compréhension des systèmes de participation et de leur mise en pratique.

Ichec Entreprises et actionnariat-salarie.be préparent une formation en gestion de l'actionnariat salarié pour cadres et dirigeants d'entreprises. Voir www.ichec-entreprises.be ou tél 02/739.37.41-49

actionnariat-salarie.be est la plate-forme d'information, de formation et d'aide technique pour l'actionnariat salarié et la participation financière des travailleurs en Belgique. Voir www.actionnariat-salarie.be ou tél 02/242.64.30